



FRCIVAM Bretagne
17, rue du bas village – CS 37725
35577 Cesson-Sévigné
www.civam-bretagne.org
bretagne@civam.org

Communiqué de presse

Cesson-Sévigné, le 19 mai 2025

Bretagne

Le loup est bien là, il fait des dégâts... que fait l'Etat ?

Les attaques de loups en Bretagne sont sur une courbe exponentielle : pour le seul département du Finistère(1), le nombre de victimes recensé (130) par l'Office Français de la Biodiversité sur les 4 premiers mois de 2025, dépasse déjà celui de 2024 dans sa totalité.

Alors que cette hécatombe devrait logiquement entraîner une réaction des pouvoirs publics, relayée par la presse afin d'alerter les éleveurs, rien ne se passe, aucun commentaire, comme s'il n'existait aucune parade. On nous a pourtant largement parlé de suivi de l'espèce, d'anticipation. Des vœux pieux restés lettre morte. A ce jour, l'immense majorité des éleveurs ne connaît rien ou pas grand choses sur le retour d'un animal disparu de nos contrées depuis plus d'un siècle.

Cette situation qui ne cesse d'empirer n'est plus tenable. Aussi, nous exigeons que soient mises en place les actions suivantes :

1 - Organiser des réunions d'information à destination des éleveurs afin de les sensibiliser au risque de prédation et leur donner la possibilité et la méthodologie pour protéger les animaux

2 - Mettre en place un système d'alerte type « MAPLOUP » qui informe les éleveurs en temps réel des cas de prédation recensés

3 - Mettre en place un suivi efficace des loups sur le territoire, avec entre autres outils des prélèvements salivaires pour analyse ADN lors de chaque prédation comme c'est le cas dans de nombreux pays de l'UE, la mise en place de piège-photographiques et la diffusion des informations recueillies

4 - Financer les moyens de protection des troupeaux de bovins, oubliés du Plan loup, et largement majoritaires dans notre région, comme c'est le cas dans d'autres pays de l'UE

5 - Etablir un référentiel spécifique pour les constats sur bovins, de nombreux constats pour lesquels la responsabilité du loup est évidente n'ayant pas été retenus, au vu de critères d'exclusion très discutables, alors que selon l'état en pareils cas le doute est censé profiter à l'éleveur .

6 - Prévoir la création d'un poste de médiateur, comme c'est le cas dans d'autres régions de France, chargé de sensibiliser, aider les éleveurs et coordonner les différentes actions mises en œuvre

Il en va du maintien de l'élevage plein air, si important pour répondre aux enjeux majeurs de biodiversité et de qualité de l'eau, mais aussi du bien-être et de la survie économique des éleveurs et éleveuses. Il en va également du maintien de la cohésion sociale si fragile et malmenée partout où le loup revient . Si la "guerre du loup" devait arriver chez nous, elle ne ferait que des perdants. A chacun de prendre ses responsabilités.

(1) - <https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Loup-et-activites-d-elevage/Actualites-suivi-et-cartographie-des-constats-de-dommages-sur-les-troupeaux-domestiques>

Contacts presse :

Fabrice Charles, co-président FRCIVAM Bretagne – 06.07.60.98.42

Patrick Thomas, référent Loup pour la FRCIVAM Bretagne – 06.79.44.33.52

Qui sommes-nous ? La Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne fédère quinze associations locales qui proposent des voies innovantes pour développer une agriculture et une alimentation durable et des activités rurales insérées dans les dynamiques territoriales. Son action repose sur l'autonomie des agriculteur·ices, les dynamiques d'échange et le dialogue avec la société. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.civam-bretagne.org